



UNE QUESTION ?
BESOIN D'UN CONSEIL OU
D'UNE INFORMATION ?



Des professionnels du droit se tiennent
à votre disposition pour des :

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Elles sont gratuites et réservées à toute personne hospitalisée ou suivie en CMP (adultes et adolescents) ou à son représentant légal.

**Elles se déroulent chaque premier vendredi du mois
de 10h à 12h sur rendez-vous
à la maison des usagers du CPN**

Adressez-vous au cadre de santé de l'unité
pour obtenir plus de renseignements